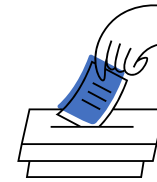


PARLONS ÉLECTIONS

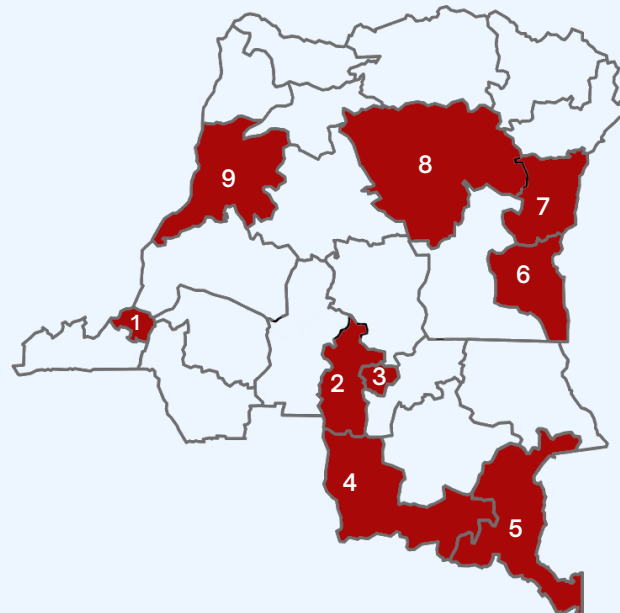


EDITION N° 6

29 AOUT – 4 SEPTEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

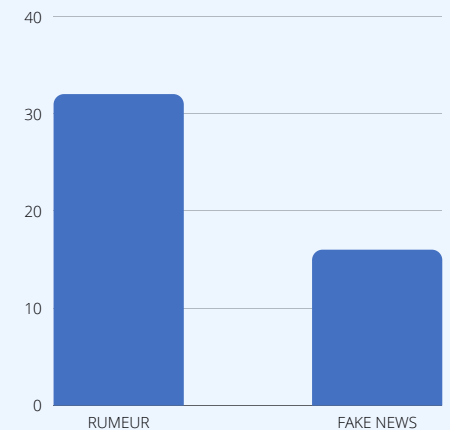


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La plupart de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 32 et 16 fausses informations.



Rumeur #1

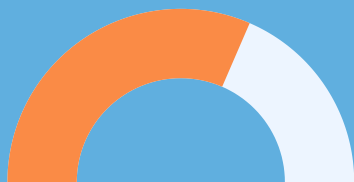
Récoltée au Sud-Kivu

Il n'y a pas jusque-là de lancement officiel de campagne électorale, mais les politiques sont en train de la faire officieusement à travers des petites actions dans les communautés.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« La loi fixe la période de la campagne électorale. La loi ne prévoit pas de pré-campagne électorale. La loi n'interdit pas non plus à quiconque de poser des actions à caractère communautaire », explique Jean Baptiste, Directeur de communication à la CENI.

Ce point de vue est renforcé par Nestor Maroyi, chargé de l'éducation civique et électorale à la CENI qui explique que « la campagne est réglementée conformément aux dispositions légales. La durée est fixée par rapport à chaque type d'élections. Les politiciens qui mènent la campagne avant la date indiquée dans la loi sont passibles des sanctions ».

Cependant, les députés ont droit à des vacances parlementaires tous les 3 mois. « Pendant les vacances parlementaires, chaque député séjourne, d'une façon interrompue, pendant un mois au moins dans sa circonscription électorale. Il bénéficie, à cet effet, des titres de voyage à charge de l'Assemblée nationale », stipule l'article 136 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Cela permet également aux députés d'interagir avec leurs électeurs sur les questions clés qui les concernent.

Un article datant du 9 mars 2022 publié sur le site Talatala, un baromètre de l'activité parlementaire et l'action du gouvernement, mis en place par le Groupe d'Etude sur le Congo de l'Université de New York, révélait par ailleurs qu'au moins 210 parlementaires ne séjournent pourtant pas dans leur circonscription électorale, tel que le veut le règlement d'ordre intérieur. Cependant, durant les vacances parlementaires, certains élus prennent aussi des initiatives législatives.



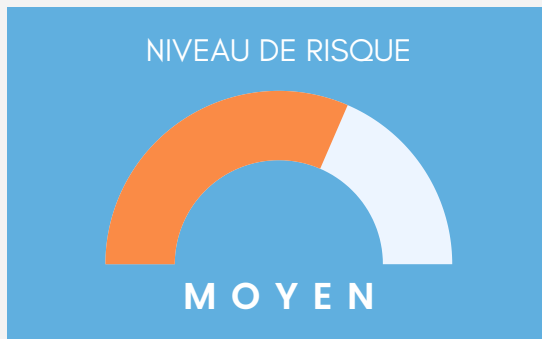
Rumeur #2

Récoltée au Kasai-Central

“ Le PPRD prépare et finance la guerre à l'Est pour saboter le pouvoir en place.



Meeting politique



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) s'est aligné dans l'opposition depuis la rupture de l'accord liant la famille politique de Joseph Kabila et celle de Félix Tshisekedi en décembre 2020.

La situation sécuritaire actuelle dans la partie est du pays, marquée par la présence du mouvement rebelle du 23 mars (M23), reste un problème récurrent. Kinshasa a accusé Kigali de soutenir le mouvement M23 - un point de vue soutenu par un récent rapport d'experts des Nations Unies - qui présente des éléments solides accréditant la thèse du soutien du gouvernement rwandais au mouvement rebelle. Rien ne prouve que le PPRD soit impliqué dans les rebelles ou à l'origine de l'instabilité actuelle dans l'est de la RDC.



Rumeur #3

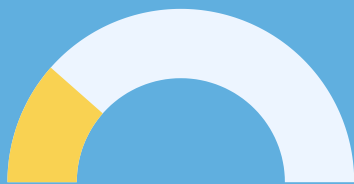
Récoltée au Kasai-Oriental

” Bientôt la CENI publiera le vrai calendrier électoral allant de 2023 à 2024.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) n’a pas encore publié le calendrier électoral pour les élections prévues fin 2023. Aucune clause de la loi n’impose à la CENI un délai de publication du calendrier électoral. La convocation de l’électorat est exigée 90 jours avant la fin du mandat des élus.

« Plus nous avançons, plus nous aurons de visibilité par rapport au futur. La publication du calendrier électoral interviendra au moment opportun parce qu’à supposer qu’une disposition de la loi électorale change de façon substantielle, cela affecterait les opérations électorales, », expliquait au mois de mai dernier Denis Kadima, président de la CENI, devant la presse.

Néanmoins, la CENI a publié une feuille de route qui reprend les grandes lignes des actions à mener avec des périodes estimatives. Ce document inclut d’une série de contraintes notamment sur le plan de financement, de la sécurité et sur le plan légal.

En parallèle, la CENI a annoncé, pour mi-décembre 2022, le début de l’opération d’enrôlement de l’électorat qui devra prendre fin en mars 2023.



Rumeur #4

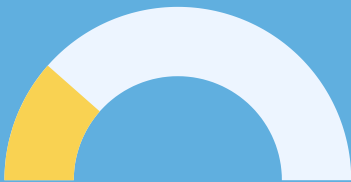
Récoltée au Sud-Kivu

” Jusqu'à présent personne ne connaît le budget des élections prévues en 2023.



Discussion Whatsapp

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le budget total pour l'organisation des scrutins n'est pas encore connu. Pour les cycles passés, le coût global des opérations électorales n'a été dévoilé qu'au dépôt du rapport final des élections à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) élabore un budget annuel inscrit dans la loi de finances pour chaque année.

Pour cette année 2022, le budget de la CENI est estimé à 624 millions USD, selon les propos de Denis Kadima, président de cette institution, au cours d'une interview accordée en juillet 2022 à actualite.cd

Après concertation entre la CENI et le gouvernement, un plan de décaissement mensuel de fonds avait été arrêté. Au cours du conseil des ministres du vendredi 2 septembre, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, a affirmé que le trésor public a versé la cinquième dotation de la CENI de l'ordre de 125 milliards de CDF au mois d'août 2022. « La CENI a été déjà financée à hauteur de 238 millions USD », avait précisé Nicolas Kazadi.



Rumeur #5

Récoltée à Kinshasa

” Comment se fait-il qu'à l'heure du numérique, la CENI n'arrive pas à planifier l'annonce des résultats provisoires dans la soirée même du jour où ont lieu les élections ?



Sur Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« En dépit de la numérisation, le contrôle des données impose à la CENI le devoir de vérifier et d'assurer que tous les chiffres sont conformes avant de les publier. Même en numérisation l'erreur zéro n'existe pas », répond Jean Baptiste Itipo, directeur de communication de la CENI, évoquant également les caprices de connexion et d'énergie doublés de l'absence de réseau GSM qui obligerait l'institution à se connecter par satellite. « Tout cela prend du temps rendant la publication presque impossible », affirme Jean Baptiste Itipo.

Si la publication automatique du résultat des élections peut contribuer à renforcer la transparence du processus, il est important de noter qu'Article 68 de la loi électorale stipule que : « aussitôt le dépouillement terminé, le résultat est immédiatement rendu public et affiché devant le bureau de dépouillement. La fiche des résultats est signée par tous les membres du bureau de dépouillement et les témoins. Les copies sont obligatoirement remises aux témoins présents ».



Rumeur #6

Récoltée à Kinshasa

” En parlant de la transparence, que les honorables nous disent pourquoi y a-t-il à ce jour un vide juridique sur la législation en matière de sondage électoral ?



Sur Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le sondage n'est pas une activité de la CENI. Les organisations indépendantes les font et publient les résultats de leurs sondages. Quant à la loi sur les sondages, cela relève de la chambre basse qui vote les lois », pour Nestor Maroyi, responsable de l'éducation civique et électorale à la CENI. Il est important de noter que les sondages réalisés par des organisations indépendantes ne reflètent que les points de vue et les opinions des personnes interrogées. Ils n'indiquent pas une position officielle de la CENI ni le résultat exact d'une élection.



Rumeur #7

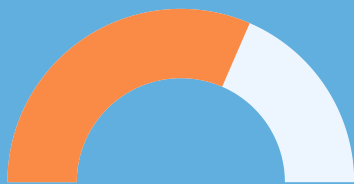
Récoltée au Sud-Kivu

Les experts de l'ONU doutent de l'organisation des élections de 2023.



Discussion Whatsapp

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

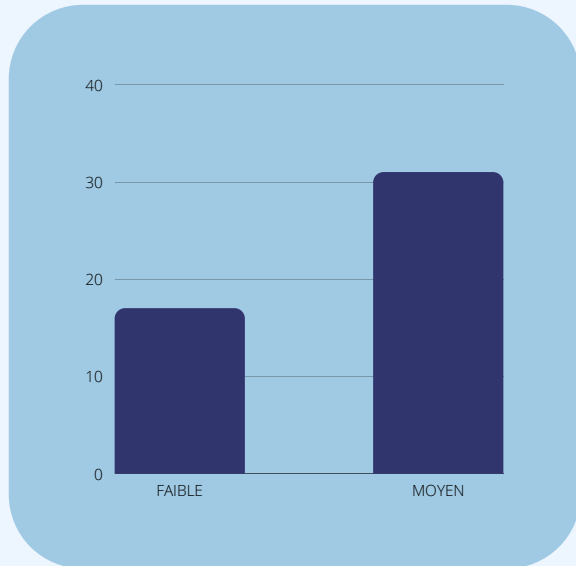
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Un rapport intitulé des Nations Unies intitulé « Cartographie des risques de conflits en République démocratique du Congo avant, pendant et après les élections de 2023 », publié en juin dernier par des experts des Nations Unies, semble douter quant à l'organisation des élections en RDC en 2023. Selon le document, le premier défi pour l'organisation des prochaines élections est d'ordre sécuritaire dans l'est du pays où les groupes armés continuent d'opérer et de rendre la vie moins paisible. Le rapport cite notamment la présence des groupes rebelles du M23 et les ADF « rendant partiellement ou totalement impossible l'organisation des scrutins (particulièrement à l'Est) », peut-on lire. Le deuxième enjeu mentionné dans ce rapport de 85 pages, c'est le déficit financier pour les élections, dont le coût est estimé à 900 millions de dollars. « La Commission électorale nationale indépendante (CENI) peine à récupérer les 640 millions de dollars sollicités pour l'année 2022 », souligne un article publié le 25 août sur le site web de Radio Okapi, radio onusienne en RDC. Pourtant, cet argent est indispensable à l'achat du matériel électoral. Par ailleurs, ce rapport des Nations Unies alerte aussi sur la montée des clivages intercommunautaires et des discours de haine.

« Les experts de l'ONU ont fait une déclaration qui dévoile leur doute sur la tenue des élections en 2023. C'est leur opinion. Il y a des problèmes qui peuvent handicaper les scrutins, c'est vrai, mais tous les risques peuvent être surmontés afin d'ouvrir la voie à l'organisation des scrutins », a commenté Nestor Maroyi, chargé de l'éducation civique et électorale à la CENI en rappelant qu'en 2011 et 2018 ces problèmes avaient été surpassés. « Les élections seront organisées en 2023 », confirme-t-il. « Les experts de l'ONU ont donné un point de vue. Seule la CENI demeure l'institution constitutionnellement habilitée à organiser des élections en Rdc. » Selon Jean Baptiste Itipo, Directeur de communication à la CENI. La RDC va-t-elle accepter l'aide financière étrangère lors du prochain scrutin? Contrairement aux années Kabila, la CENI dit ne pas exclure la possibilité d'une collaboration gagnant-gagnant afin de générer des accords avec les agences internationales de coopération pour appuyer ses opérations.

ANALYSE

Niveau de risque

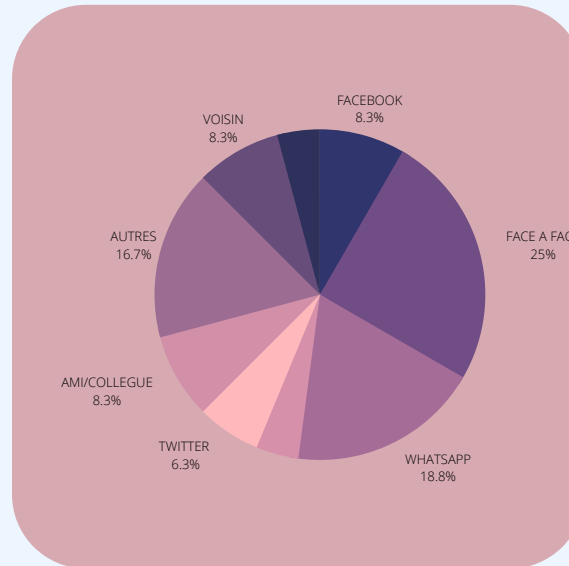


Du 29 août au 04 septembre 2022, nous avons collecté 48 rumeurs dans 7 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. 16 proviennent en ligne sur médias sociaux et 32 proviennent de la collecte hors ligne.

De ces rumeurs, 17 ont un niveau de risque faible et 31 un niveau moyen de risque.

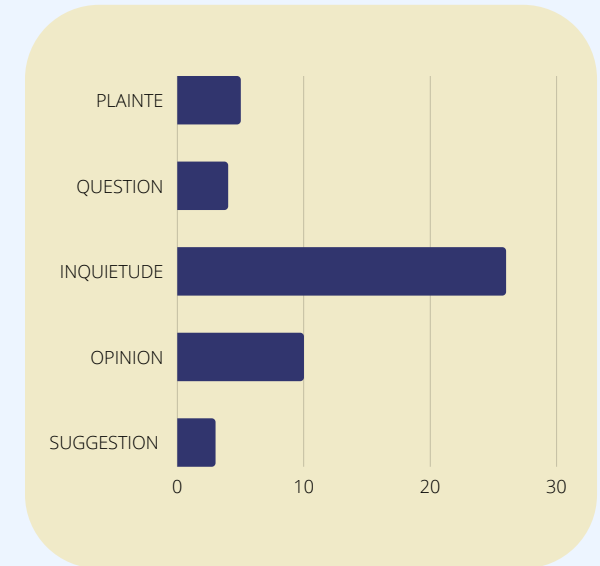
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les rencontres en face à face sont le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 12 feedbacks parmi les 48 collectés, suivi de WhatsApp avec 9 feedbacks.

Type de Commentaire



26 feedbacks collectés pendant cette période reflètent l'inquiétude de la communauté concernant la tenue des élections, 10 opinions, 5 plaintes, 4 questions et 3 suggestions.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 6

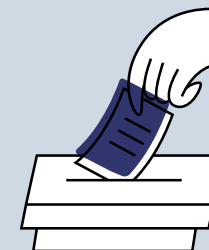
29 AOUT - 4 SEPTEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 12 Septembre 2022

